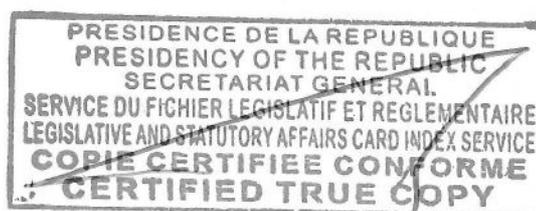


LOI N° 2022/005 DU 27 AVR 2022

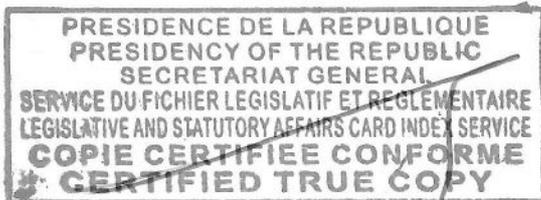
**AUTORISANT LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RATIFIER LE
STATUT DE L'ORGANISATION DE LA COOPERATION ISLAMIQUE
POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE (OISA), ADOPTE LE 11
DECEMBRE 2013 A CONAKRY EN REPUBLIQUE DE GUINEE**



***Le Parlement a délibéré et adopté, le
Président de la République promulgue
la loi dont la teneur suit :***

ARTICLE 1^{er}.- Le Président de la République est autorisé à ratifier le Statut de l'Organisation Islamique pour la Sécurité Alimentaire, adopté le 11 décembre 2013 à Conakry en République de Guinée.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le 27 AVR 2022

